

**Bureau du 13 octobre 2003**

**Décision n° B-2003-1776**

commune (s) : Bron

objet : **Transfert dans le domaine public de voirie communautaire de la partie de l'avenue Franklin Roosevelt comprise entre le boulevard Laurent Bonnevey et la rue du 8 mai 1945**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le département du Rhône a autorisé le Sytral à aménager la partie de l'avenue Franklin Roosevelt (RD 506) comprise entre le boulevard Laurent Bonnevey et l'avenue du 8 mai 1945, représentant une longueur de 1 350 mètres, pour permettre l'aménagement de la ligne T2 du tramway. De ce fait, la vocation de cette voie ne correspond plus aux critères exigés pour les routes départementales.

Pour des raisons de cohérence en matière de gestion de cette voirie, monsieur le président du conseil général du Rhône ainsi que madame le maire de la ville de Bron ont sollicité la Communauté urbaine, pour demander le transfert de l'avenue Franklin Roosevelt dans le patrimoine de voirie communautaire.

Monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon s'est prononcé favorablement le 20 février 2002 sur ce transfert.

Le département du Rhône a pris en considération ce transfert de voirie par délibération de la commission permanente du 31 janvier 2003.

Par arrêté conjoint de monsieur le président du conseil général du Rhône et de monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon en date du 12 mai 2003, une enquête publique conjointe a été diligentée du 10 au 27 juin 2003 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet de transfert.

Le conseil général du Rhône a approuvé le projet de transfert dans le domaine public de voirie communautaire de l'avenue Franklin Roosevelt, par délibération de sa commission permanente lors de sa séance du 19 septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu les délibérations de la commission permanente du conseil général du Rhône en date des 31 janvier et 19 septembre 2003 ;

Vu l'avis favorable de monsieur le président de la Communauté urbaine en date du 20 février 2002 ;

Vu l'arrêté conjoint en date du 12 mai 2003 ;

Vu les résultats de l'enquête publique conjointe qui s'est déroulée du 10 au 27 juin 2003 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

**DECIDE**

**1° - Prend acte** des résultats de l'enquête publique conjointe réglementaire.

**2° - Approuve** le transfert dans le domaine public de voirie communautaire à titre gratuit de la partie de l'avenue Franklin Roosevelt comprise entre le boulevard Laurent Bonneval et la rue du 8 mai 1945 à Bron.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,